

exercice autorité parentale

Par **justinev**, le **04/11/2019** à **11:28**

bonjour j'ai un petit soucis dans la réflexion de mon cas pratique

voici le sujet

elena 13 ans vit extrêmement mal la séparation de ses parents qui ne vivent plus ensemble depuis plus de 2 ans. Elena réside au domicile de sa mère, valéria et ne voit que très peu son père, jerome.

qui exerce l'autorité parentale?

en fait je ne sais pas si ce sont les deux ou si c'est seulement elle en fonction de l'appréciation souveraine du juge vu qu'il semble que le père marque un désintérêt envers sa fille sachant que plus tard dans l'énoncé il est indiqué le père « réapparaît » qui exerce l'autorité parentale ici? les deux ou que la mère ? ou alors je dois faire l'hypothèse des deux cas ? merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/11/2019** à **14:39**

Bonjour

Pouvez-vous nous donner l'énoncé exacte de votre cas pratique car c'est assez confus.

Par **tounumarion**, le **04/11/2019** à **19:00**

bonjour l'énoncé est celui qui j'ai énoncé plus haut elena 13 ans...

je n'ai pas plus de renseignements pour déterminer qui exerce l'autorité parentale. merci !

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/11/2019** à **09:33**

[quote]

Sachant que plus tard dans l'énoncé il est indiqué le père « réapparaît »

[/quote]

Vous nous donnez l'énoncé au compte-goutte puisque cet élément n'apparaissait pas dans le

premier paragraphe.

En fait, ce qui serait bien c'est que vous nous mettiez dans un seul paragraphe l'ensemble des faits